

dossier



3 BONNES RAISONS

DE LIRE CE DOSSIER !

1. Pour connaître les raisons structurelles de la crise
2. Pour comprendre la nouvelle réforme
3. Pour se défaire des idées reçues

En quête d'enseignants

Auparavant, à la rentrée, l'interrogation des parents était de savoir si leur enfant serait dans la classe de ses copains. En 2025, la première question qui vient à l'esprit, c'est plutôt : sommes-nous sûrs que tous les enseignants auront été nommés ? L'Éducation nationale manque de professeurs et la crise est partie pour durer !

Texte :
ANNE-FLORE HERVÉ
ALEXANDRA DEFRESNE



Pourquoi les professeurs manquent-ils à l'appel ?

Y a-t-il un prof dans la classe ? La question est légitime pour de nombreux parents de l'école publique et l'inquiétude qui en découle tout autant... Alors que le président de la République, Emmanuel Macron, avait promis des remplacements « du jour au lendemain » pour la rentrée 2023, le problème persiste, tous les ans, depuis plusieurs rentrées. Celle de 2025 ne va pas déroger à la règle, au regard des 1774 postes non pourvus à l'issue des concours des premier et second degrés.

Si les chiffres du recrutement semblent être meilleurs que l'an passé, c'est uniquement parce qu'il y a eu, cette année, une diminution des postes à pourvoir par rapport à 2024 (23 258 contre 23 696), tout comme le nombre de candidats inscrits (153 009 contre 155 159). L'Éducation nationale reconnaît un contexte tendu dans certaines disciplines – mathématiques, anglais et lettres modernes – et dans quatre académies, Créteil, Versailles, la Guyane et Mayotte pour le premier degré. Pour les syndicats, l'embellie affichée est surtout le résultat d'un simple jeu d'écritures puisque le nombre de places à pourvoir a diminué. Elle ne va certainement pas pouvoir pallier les absences des enseignants non remplacés qui augmentent depuis 2018. Quant à la pénurie, elle semble s'être installée solidement. Comment en est-on arrivé là ?

Un rattrapage qui n'a pas suffi

En réalité, le manque de professeurs devant chaque élève n'est pas un phénomène nouveau et remonte à la fin des années 2010. La pénurie s'explique alors de façon mécanique, car elle est le résultat de la politique du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux appliquée depuis 2008. En 2012, pour pallier le nombre déficitaire d'enseignants, le gouvernement de François Hollande décide de créer 60 000 postes sur cinq ans, dont 54 000 dans les premier et second degrés, 5 000 dans l'enseignement supérieur et 1 000 dans l'enseignement agricole. Mais sur le terrain, il se heurte immédiatement au manque de candidats pour les pourvoir. « Il y a forcément un temps de latence. Si on met trois fois plus de postes du jour au lendemain aux concours, le nombre de candidats ne suit pas pro-



« On est passé d'une crise de recrutement à une crise d'attractivité qui touche à l'image du métier dans la société. »

— PIERRE PÉRIER, SOCIOLOGUE

Q
16[°]
MALGRÉ UNE DÉMOGRAPHIE
scolaire déclinante, le vieillissement des professeurs (6 % des enseignants ont plus de 60 ans, ils seront 16 % en 2035) va conduire à d'importants besoins en recrutement dans la décennie.
(Source : Cour des comptes)

portionnellement tout de suite et c'est vrai dans les deux sens », observe le sociologue et professeur en sciences de l'éducation, Pierre Périer.

Reste que les années passent et la situation perdure... Est-ce le métier qui n'attire plus ? « Entre la fin des années 2010 et aujourd'hui, autre chose entre en jeu. On est passé d'une crise de recrutement, qui est un problème d'adéquation numérique entre le nombre de candidats et le nombre de postes, à une crise d'attractivité qui touche à l'image du métier dans la société », confirme le sociologue, auteur d'un rapport¹ publié en novembre 2016 par le Centre national d'étude des systèmes scolaires (Cnesco). La crise conjoncturelle s'est désormais métamorphosée en une crise structurelle qui questionne les fondamentaux du métier : que signifie enseigner aujourd'hui, avec quels moyens et dans quelles conditions ?

Autant dire que ni les réformes successives, ni la valse des ministres – six depuis mai 2022 – n'aident à répondre sereinement à cette question pourtant cruciale pour susciter de nouvelles vocations. En attendant, à chaque rentrée, l'Éducation nationale tente de trouver des solutions pour honorer l'une de ses missions, « un prof devant chaque classe », sans y parvenir.

« Je ne me voyais pas rester sans avoir le sentiment d'être complice d'un système qui dysfonctionne. »

FLORENT, PROFESSEUR AYANT DEMISSIONNÉ DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le recours aux contractuels et le pacte enseignant sont des pis-aller, et ajoutent confusion et malaise dans un corps de métier malmené.

Pacte enseignant : le flop

Autrefois marginalisés, les contractuels voient leur statut de plus en plus reconnu, avec des efforts pour améliorer leurs conditions de travail et de salaire. « Mais leur recours accru peut déstabiliser le modèle traditionnel de l'école républicaine en France qui repose sur des enseignants titulaires de leur poste et fonctionnaires d'État », prévient Géraldine Farges, professeure en sciences de l'éducation et de la formation. Par ailleurs, les systèmes éducatifs qui reposent largement sur des contractuels sont souvent marqués par un fort turn over. « Cette flexibilité peut aussi contribuer à diminuer l'attractivité globale du métier en l'associant à une moindre stabilité et reconnaissance professionnelle », avertit la sociologue.

Quant au pacte enseignant présenté de prime abord comme un outil de revalorisation salariale, il est en réalité un dispositif indemnitaire mis en place à la rentrée 2023. Il permet d'attribuer aux personnels volontaires (enseignants, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale) un complément de rémunération en contrepartie de la réalisation de missions supplémentaires, comme des remplacements de courte durée. Ce dispositif trouve sa place dans le paysage éducatif, selon la Cour des comptes², mais ne convainc toujours pas les syndicats. Pour le Snes-FSU, en plus d'alourdir la charge de travail, il

brise le collectif et crée des divisions entre collègues, contribuant à dégrader encore plus le quotidien des enseignants confrontés à des classes surchargées d'élèves. Parmi eux, certains nécessitent des besoins particuliers auxquels les enseignants ne peuvent pas répondre seuls.

« Pourtant, dans les textes, il existe des dispositifs pour que chaque élève, quelle que soit sa singularité, puisse réussir sa scolarité », témoigne Florent, 32 ans. Mais à chaque fois que cet ancien professeur de français signale un cas, il se retrouve face à un mur avec cette phrase en écho : « Il faut accepter que des élèves ne réussissent pas. » Après une année en tant que professeur de français stagiaire dans l'académie de Montpellier, puis une année en tant que titulaire en Seine-Saint-Denis à sa demande, Florent n'arrive plus à se projeter dans le métier. « Je ne voyais pas comment lutter de l'intérieur, et je ne me voyais pas rester sans avoir le sentiment d'être complice d'un système qui dysfonctionne », déplore-t-il. En mai 2021, il pose sa démission illustrant un phénomène qui, certes, reste marginal, mais dont l'augmentation exponentielle entre 2012 et 2022 (+567 %) alerte dans un contexte de baisse d'attractivité du métier. Dans une enquête en ligne initiée par le Snes-FSU du 17 au 30 juin 2025, 64 % des 10 226 répondants déclarent avoir envisagé de démissionner ces deux dernières années...

(1) Attractivité du métier d'enseignant, état des lieux et perspectives : unesco.fr

(2) Audit flash 2025 : comptes.fr/fr/publications/le-pacte-enseignant



**17,4
MILLIONS**

DE JOURNÉES
d'absence de longue durée, c'est-à-dire d'une durée de plus de 15 jours, ont été comptabilisées en 2023-2024 dans le second degré (7,5 millions dans le premier degré). Des chiffres en augmentation : +15,6 % par rapport à 2018 dans le second degré, +17,4 % dans le premier degré. (Source : Sénat)

L'AVIS DE LA FCPE

LE GOUVERNEMENT N'A PLUS LE CHOIX !

711 600 professeurs de l'enseignement public représentent à eux seuls environ 30 % de la fonction publique d'État, et 330 000 devaient partir à la retraite entre 2019 et 2030. Or, le 15 juillet, le Premier ministre, François Bayrou, a indiqué qu'il prévoyait le « non-remplement d'un fonctionnaire sur trois partant à la retraite » à partir

de 2027. Une stratégie budgétaire totalement décalée au regard de la crise sans précédent que traverse l'Éducation nationale. Il est temps de stopper l'hémorragie : soutenir les enseignants, les valoriser, les former, mieux les rémunérer tout au long de leur carrière. Ils sont indispensables à l'école de la République.



EN SAVOIR PLUS :

Librairie

- *En quête d'enseignants, Regards croisés sur l'attractivité d'un métier, sous la direction de Géraldine Farges et Loïc Szerdahelyi, Pur éditions, 2024 : pur-editions.fr*
- *Le mythe du prof héros, de Jérémie Fontanieu, éd. Les liens qui libèrent, septembre 2025.*





Sur le terrain ...



Cinq leviers pour donner envie d'en

Améliorer l'attractivité du métier d'enseignant, c'est éviter une fragmentation du système éducatif qui compromet un accès à une éducation de qualité et gratuite pour tous les élèves. Heureusement, des leviers existent. Reste à les actionner par des politiques volontaristes...

Les salaires et les évolutions de carrière

Les salaires des enseignants en France sont faibles par comparaison avec d'autres pays de l'OCDE¹. « Surtout les progressions de carrière », précise la sociologue Géraldine Farges. « Malgré quelques ajustements en début de carrière, il reste beaucoup à faire pour une revalorisation digne de ce nom », ajoute Sophie Vénétilay, secrétaire générale du Snes-FSU. Le sociologue Pierre Périer insiste également sur l'accompagnement de carrière avec des bilans professionnels et des options de mobilité pour que les enseignants puissent évoluer.

Les conditions de travail

« Les enseignants choisissent ce métier

pour transmettre des connaissances, mais les conditions actuelles les en empêchent souvent », observe Sophie Vénétilay. Certes, les conditions de travail diffèrent d'une académie – voire d'un établissement – à l'autre, mais elles ont un dénominateur commun : une hétérogénéité des élèves nécessitant des exigences accrues de différenciation pédagogique. « Cette réalité implique au moins de revoir la taille des classes et de mieux gérer l'inclusion », indique Pierre Périer.

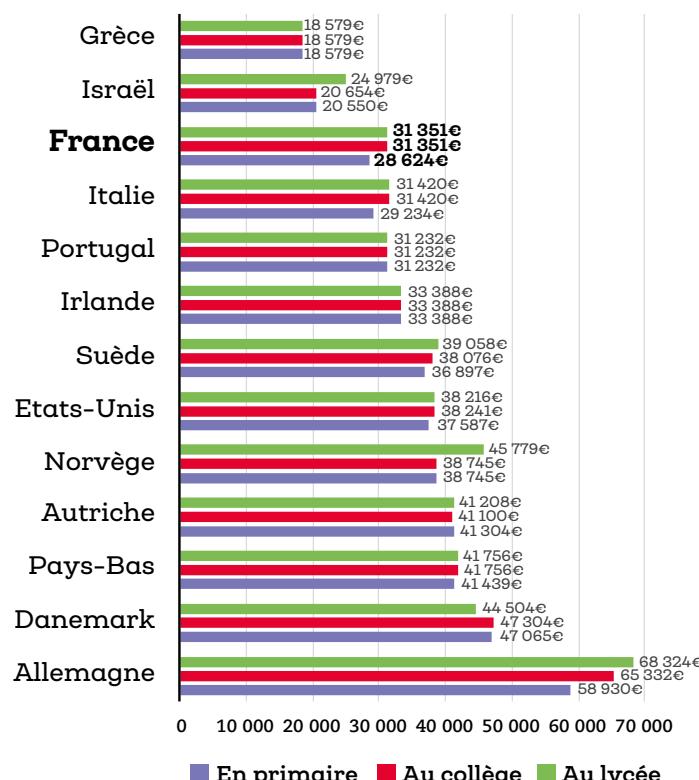
La formation initiale et continue

« Il est important de garantir une formation disciplinaire de qualité jusqu'au niveau bac +5 pour assurer que les futurs enseignants maîtrisent pleinement leur

Salaire de base des enseignants français par rapport aux autres pays

Salaire annuel moyen (hors primes et allocations) des enseignants.

En parité de pouvoir d'achat. Conversion du \$ à l'€ au cours de 2020.



Source : OCDE, 2021.

« Les enseignants adorent leur métier, 92 % d'entre eux disent ne pas regretter leur choix. Mais ce qu'ils veulent avant tout, c'est avoir les moyens de bien le faire. [...] »

Notre enquête montre également à quel point les relations dégradées avec leur hiérarchie administrative, le manque de reconnaissance ou encore la succession des réformes, qui ressort très nettement dans notre enquête comme un motif de découragement, alimentent leur malaise. Tout cela nourrit un profond sentiment de perte de sens qui pèse lourdement sur la profession. »

— JOHANNA BARASZ, autrice d'une note d'analyse pour le Haut-Commissariat à la stratégie et au plan, interview Le Monde, 5 juillet 2025.

seigner

matière », exige Sophie Vénétitay. Pour elle, la nouvelle réforme (lire page 18) risque d'aboutir à un concours moins exigeant. « Mais la rémunération pendant les deux années qui suivent le concours est néanmoins un facteur d'attractivité intéressant pour les candidats de milieux modestes », note Géraldine Farges. Quant à la formation continue, elle apparaît toujours comme une mission de second rang... « Elle se résume souvent à une espèce de courroie de transmission des réformes successives alors que se former tout au long de sa carrière est essentiel », déplore la secrétaire générale.

Les affectations

Combien d'enseignants novices, chaque année, apprennent leur lieu d'affectation

et leurs niveaux de classe deux jours avant la rentrée ? « Il faudrait réfléchir à des solutions pour rendre le processus d'affectation moins contraignant et plus juste. Pourquoi ne pas inclure une gestion plus régionale », suggère Pierre Périer. « Pour offrir plus de choix et de stabilité aux enseignants, il apparaît nécessaire de revoir le système actuel souvent perçu comme rigide », ajoute Géraldine Farges.

La reconnaissance et l'écoute

Améliorer la reconnaissance des enseignants par l'institution, cela inclut une meilleure écoute, plus d'autonomie, un soutien accru et une valorisation des initiatives et des résultats obtenus par les enseignants. La marge de progression est

grande. « Les réformes, comme le choc des savoirs, sont perçues comme déconnectées de la réalité des enseignants et des élèves, et nuisent au sens même de l'école publique », illustre Sophie Vénétitay. Mais la syndicaliste ne veut pas s'avouer vaincue. « En quinze ans, nous avons beaucoup avancé dans la bataille de l'opinion. »

(I) Organisation de coopération et de développement économiques : oecd.org/fr/data/indicators/teachers-salaries.htm



Comment devient-on enseignant ?

L'école suscite de moins en moins de vocations. Pour attirer les jeunes vers ce métier, Elisabeth Borne, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, lance une énième réforme de la formation initiale. Décryptage.

Les titulaires

Pour devenir enseignant titulaire, c'est-à-dire un fonctionnaire de l'État, les étudiants doivent réussir un concours¹ : le concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE) s'ils souhaitent enseigner dans une école ou le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (Capes)² pour intégrer un collège ou un lycée. À partir de 2026, les candidats pourront s'y inscrire dès l'obtention d'une licence à bac +3 (dans la discipline de leur choix), contre un master à bac +5 actuellement. Ils suivront ensuite une formation professionnalisaante de deux ans au sein des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé). Ils effectueront des stages (12 semaines par an) et seront rémunérés (1400 € net la première année, 1800 € net la deuxième). Autre nouveauté pour attirer de nouvelles recrues, un cursus spécifique sera proposé pour les bacheliers qui sont convaincus de vouloir devenir enseignant dans une école maternelle ou élémentaire. Ils pourront suivre une nouvelle licence professorat des écoles (LPE) et seront dispensés des épreuves écrites du concours (2 épreuves d'admissibilité et 2 épreuves orales d'admission pour le cursus « classique »). À noter que le concours de l'agrégation – qui permet d'enseigner dans le secondaire et réservé aux titulaires d'un master et plus sélectif – n'est pas concerné par la réforme.

Les contractuels

Afin de pallier le manque croissant d'enseignants, faute d'en avoir suffisamment formé par le passé, l'Éducation nationale embauche de plus en plus de contractuels. Ils étaient environ 27 000 dans le public en 2015, et près de 50 000 aujourd'hui. Selon ses crédits budgétaires disponibles, chaque académie est en charge de leur recrutement et de leur formation. Pour envoyer son CV, il suffit d'être titulaire d'un diplôme bac +3 dans la discipline demandée. Puis, l'académie, via l'école académique de la formation continue (EAFC), organise un accompagnement pédagogique et didactique du professeur en présentiel et à distance. Dans certains territoires, cette formation est réduite à peau de chagrin : après des formations express de



deux semaines, les enseignants sont dépêchés dans une classe.

Le premier poste

Dans le premier degré, une fois reçus au concours, les lauréats sont nommés professeur des écoles stagiaire et affectés dans l'un des départements de l'académie dans laquelle ils ont été recrutés. Dans le second degré, après avoir formulé leurs voeux d'affectation (jusqu'à 6) en mai-juin, les lauréats du concours prennent connaissance des résultats en juillet, puis s'informent, sur le site de leur académie d'affectation, des démarches à accomplir en vue de leur affectation en établissement. Chaque année, les enseignants peuvent participer au « mouvement » pour essayer de changer de poste. Les enseignants contractuels sont affectés dans la zone où ils ont postulé, en fonction des besoins de remplacement identifiés.

(1) L'Éducation nationale définit chaque année le nombre de postes ouverts aux concours. Plus de 1 700 places restent vacantes dans le public à l'issue de la session de recrutement 2025.

(2) Il existe 4 autres sections du concours : le certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (Capes) ; le conseiller principal d'éducation (CPE) ; le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (Capet) ; le certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP).



POUR ALLER PLUS LOIN

Internet : Lire le dossier de présentation de la réforme : education.gouv.fr



Obtenir des remplaçants : le combat acharné des parents

Interpeller

Sur le terrain, les parents d'élèves FCPE ne cessent de mener bataille pour obtenir des remplaçants en cas d'absence de professeurs. Comment ? En écrivant des courriers au DASEN et au rectorat, en saisissant le médiateur académique, en demandant le soutien des élus locaux ou des parlementaires. Le plus souvent, l'action collective paie.

Recenser

Pour soutenir les syndicats enseignants dans leurs revendications de création de postes, la FCPE a créé, en 2009, Ouyapacours, une plateforme en ligne de recensement des heures de cours perdues pour les élèves. Cet outil, dont le compteur a explosé au

fil des ans, a permis de faire pression sur le ministère de l'Éducation nationale, qui a enfin dévoilé des chiffres officiels sur la situation en 2022 !

Médiatiser

Les communiqués de presse ont fait leur temps. Aujourd'hui, les parents d'élèves sont obligés de rivaliser d'imagination pour faire le buzz sur les réseaux sociaux et espérer l'arrivée d'un professeur devant les élèves : occuper les bureaux des directions d'école ; faire classe aux enfants sur le trottoir ; publier des offres d'emploi humoristiques ; matérialiser poétiquement les heures de cours non remplacées grâce à des rubans sur les barreaux du collège...



Pour faire entendre la réalité du quotidien, la FCPE a diffusé, en 2024, neuf épisodes de son répondeur Allo y'a quelqu'un. Des témoignages édifiants !

FAQ DES PARENTS

POURQUOI CETTE IMPRESSION D'UN ABSENTÉISME ACCRU ?

Selon une étude de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) de décembre 2023, les enseignants sont moins souvent absents que les autres fonctionnaires, et que les employés du secteur privé. Mais, comme l'indique la Cour des comptes dans un rapport de 2021, « les enseignants appelés par leur hiérarchie à des tâches pédagogiques autres que la présence dans la classe, comme la participation à un jury d'examen par exemple, sont considérés comme absents par les familles, alors qu'ils contribuent au fonctionnement de l'institution scolaire ».

UN RECOURS AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF EST-IL EFFICACE ?

Les recours ne peuvent être que le fait de parents individuels, avec pour unique objectif d'obtenir une indemnisation pour le préjudice subi. Le juge n'est pas en mesure d'adresser à l'administration l'injonction de nommer un enseignant ou un remplaçant. Les condamnations déjà prononcées ont surtout valeur symbolique en rappelant à l'État qu'il a obligation de garantir la continuité du service public. La FCPE revendique avant tout que le ministère mette en œuvre les moyens nécessaires pour que chaque enfant ait un enseignant face à lui à chaque heure de cours inscrite à son emploi du temps.